

FICHE DÉMARCHE

Changement d'adresse sur la carte grise

Vous avez déménagé : les pièces à fournir.



La démarche doit être effectuée **dans le mois suivant le déménagement.**

DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ Copie de la carte grise actuelle
- ☐ Pièce d'identité du titulaire en cours de validité
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois, à la nouvelle adresse
Facture d'eau, d'électricité ou de téléphone, avis d'impôt ou attestation d'assurance habitation. Le document doit correspondre à la nouvelle adresse.
- ☐ Si vous êtes hébergé
Attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeur et justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom.
- ☐ Mandat à un professionnel (Cerfa n° 13757)
Complété et signé.

TARIF DE LA PRESTATION

Traitement du dossier

15,00 €

Des frais administratifs peuvent s'ajouter si une nouvelle carte grise doit être éditée.

